

**Réseau des associations et groupements
des femmes handicapées du Tchad (RAGFHT)**

BP : 2116 N'djamena – Tchad

Courriel : ragfht@gmail.com

Téléphone : +235 66234817 / 9965 07 03

**Titre du projet : plaidoyer pour l'adoption du code des
personnes et de la famille**

**Personne de contact : présidente du réseau des femmes
handicapées**

Aché Mahamat Abdoulaye

Intitulé du plaidoyer : plaidoyer pour l'adoption du code des personnes et de la famille

1) LA CELIAF ET LA DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME qui porte l'initiative

2) elle consiste à :

- mener des actions de plaidoyer (réunions de haut niveau, tables ronds conférences débats, campagnes lors des journées spéciales) appuyées par des médias (radio, presse écrite télévision).
- Ciblant des hautes personnalités.

3) l'initiative qui visait d'abord le chef de l'Etat, la première Dame, les membres du gouvernement et de l'assemblée nationale était d'abord concentrée à N'djamena, mais de nouvelles perspectives vont l'étendre à l'ensemble du territoire national prévue pour 3 ans (2008- 2010).

L'initiative va s'étendre jusqu'à l'obtention des résultats escomptés

4) budget de départ est : 1.600.000 frs cfa

Le 1000 Euro ça nous permettra de faire la sensibilisation des leaders religieux dans les provinces et à N'Djaména.

5) résultats obtenus

L'avant projet du code est validé en février 2010 et doit être introduit incessamment au conseil des Ministres pour adoption avant envoi à l'assemblée Nationale.

Résultats attendus

- le code des personnes et de la famille est adopté et appliqué
- la situation de la femme tchadienne est améliorée

Moyen d'évaluation

- l'existence du code des personnes et de famille adopté
- les décrets d'application
- les actes judiciaires tenant compte du code des personnes et de famille.